
Francophonie et médiation économique entre l'Asie et l'Afrique : quelles capacités ?

Ousmanou Nwatchock A Birema

🔗 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=515>

DOI : 10.35562/rif.515

Référence électronique

Ousmanou Nwatchock A Birema, « Francophonie et médiation économique entre l'Asie et l'Afrique : quelles capacités ? », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], 2 | 2018, mis en ligne le 11 avril 2018, consulté le 22 avril 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=515>

Francophonie et médiation économique entre l'Asie et l'Afrique : quelles capacités ?

Ousmanou Nwatchock A Birema

PLAN

Introduction

I. Les leviers fondamentaux d'une médiation économique de la Francophonie

I.1. La préexistence d'un espace politico-culturel transcontinental

I.1.1. Culture, langue et structuration d'une Francophonie de liaison économique Asie-Afrique

I.1.2. Le multilatéralisme politique Francophone comme repère d'un rapprochement économique entre l'Afrique et l'Asie

I.2. L'hétérogénéité des situations économiques des états membres de la francophonie

I.2.1. La Francophonie, possible espace de capitalisation des différences économiques de ses États membres

I.2.2. L'éventuel usage de l'humanisme francophone dans la régulation de la coopération économique Asie-Afrique

II. Les contraintes d'une médiation économique Francophone réussie

II.1. Les contraintes subjectives d'une médiation francophone Asie-Afrique

II.1.1. Les contraintes spécifiques à l'Afrique et à l'Asie

II.1.2. Les contraintes liées à la situation au sein de la Francophonie elle - même

II.2. Les contraintes objectives d'une médiation économique Afrique - Asie de la francophonie

II.2.1. Le grand écart géographique entre l'Asie et l'Afrique

II.2.2. L'existence de médiations économiques alternatives à la Francophonie

Conclusion

TEXTE

Introduction

- 1 Dans la relation Asie-Afrique aujourd'hui, deux dynamiques se croisent et conjuguent à la fois divergence et convergence. D'un côté, une dynamique économique, centrée sur la construction de coopérations fortes devant porter les ambitions d'émergence nourries de part

et d'autre des deux continents¹ ; et de l'autre côté, une dynamique politique fondée sur la volonté réciproque d'élargir et d'approfondir leurs relations diplomatiques afin de se soustraire de l'assignation historique qui a privilégié la coopération Europe-Afrique. Cette seconde dynamique est favorisée par un relatif essoufflement des coopérations anciennes entre l'Afrique et l'Europe (Glaser, 2014), et par le fait que les pays asiatiques viennent nus d'un passé colonial quelconque (Santander, 2014).

- 2 Ces deux mouvements sont animés par de nombreux ressorts, allant de relations bilatérales directes aux relations multilatérales, avec des succès variables d'un cas à l'autre. C'est au cœur de cette double dynamique que se situe justement la Francophonie, dans son ambition de « rapprocher les mondes différents et éloignés » (Diouf, 2008). En effet, portée par ses réussites en matière de coopération culturelle et politique, la Francophonie a décidé d'investir le domaine économique pour compléter son accomplissement en tant que véritable acteur des relations internationales. Dans ce sens, même si elle peine encore à dégager un vrai visage économique pouvant la crédibiliser dans la médiation entre les pays émergents d'Asie et ceux d'Afrique, il est important de situer cette réorientation de son action dans le cadre des changements qui peuvent affecter les organisations internationales.
- 3 En relations internationales, l'invocation de la notion de « changement » appliquée aux organisations internationales, s'appréhende dans une perspective sociologique, par l'entrée « d'entités bureaucratiques ouvertes sur leur environnement et dépositaires d'un héritage » (Critique Internationale, 2011). De ce point de vue, analyser le comportement de la Francophonie face aux mutations internationales revient à penser cette organisation internationale dans sa nouveauté, en tant qu'elle a « vocation à stabiliser le système international, en normalisant le comportement des États et en réduisant l'incertitude de leurs transactions » (Nay et Petiteville, 2011). En même temps, elle est soumise inévitablement aux effets des reconfigurations d'intérêts de ses membres ; lesquelles peuvent la contraindre à des marchandages intergouvernementaux complexes. Dans ce sens, son repositionnement économique depuis 2014² interpelle, notamment quant à sa capacité à porter une dynamique de structuration économique entre l'Afrique et l'Asie. Cette question se rapporte à la capacité de la Francophonie à « changer » et à intégrer durablement

le « changement » de l'environnement international sachant que les travaux de Mahoney et Thelen ont établi que les organisations internationales sont souvent plus enclines à la continuité qu'au changement (Mahoney et Thelen, 2010).

- 4 Dans le cas de la Francophonie, sa trajectoire historique offre de nombreux éléments de changement, en raison de ses mutations institutionnelles successives et de l'élargissement de son assise d'actions (Massart-Piérard, 2007). En revanche, pour une évolution économique, elle n'offre pas encore de garanties réelles susceptibles de porter une dynamique de coopération profonde pour ses États d'Afrique et d'Asie. Tabi Manga situe exactement cette perspective à l'étape de « projet » pour la Francophonie, en comptant sur sa « capacité de renouvellement du sens du monde et l'efficacité de son offre de coopération pour le progrès de l'humanité » (Tabi Manga, 2010). Sauf qu'à défaut d'une véritable profondeur économique, fondée sur une possession par la Francophonie d'instruments pertinents pour le financement du développement et l'accompagnement des politiques économiques de ses États membres, l'interrogation va perdurer sur sa capacité à croiser les déphasages structurels et institutionnels des économies de ses États membres africains et asiatiques. Conséquemment, sur quels leviers la Francophonie entend-t-elle s'appuyer pour réaliser une liaison économique Asie-Afrique solide, dans la perspective de l'émergence de ses États membres de part et d'autre des deux continents ? Est-elle dotée de moyens efficaces et de légitimité suffisante pour surmonter les contraintes internes et externes qui pourraient meubler un tel élan ? Ces interrogations portent fondamentalement sur la dimension multilatérale de la Francophonie (OIF), en considération de ses États membres d'Afrique et d'Asie pris dans leurs singularités respectives et dans leurs rationalités relatives. Elles permettent de fixer et d'orienter l'analyse vers les capacités et incapacités de la Francophonie à faire dialoguer les émergents d'Afrique et d'Asie en matière économique.
- 5 Sur un plan essentiellement théorique, l'étude de ces capacités et incapacités pose la question de l'interaction entre les postures réalistes des États membres d'une organisation internationale et la démarche collective de l'organisation elle-même. Cette interaction remonte aux travaux de Friedberg (Friedberg, 1993) sur l'action collective au sein des organisations sociales politiques. Pour ce qui est de la Franco-

phonie proprement dite, l'analyse s'intéressera à trois niveaux d'observation au moins : en interne au sein de la Francophonie, au niveau des États membres pris dans leurs individualités et dans le cadre plus large de l'environnement coopératif général entre l'Asie et l'Afrique. Cette dernière dimension fait écho à l'idée que l'Afrique est devenue un véritable « terrain de jeu » (Santander, 2015) pour d'autres émergents et pays développés hors Francophonie.

- 6 Cet article se donne justement pour ambition de regarder profondément la situation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) afin de déceler les leviers fondamentaux qu'elle peut mobiliser pour réaliser son ambition de médiation économique en rapprochant les mondes africain et asiatique. Par ailleurs, il sera important de prolonger l'analyse en procédant à une véritable analyse critique de ces différents leviers afin de se faire une idée assez nette sur la capacité réelle de la Francophonie à capitaliser les différents leviers en sa possession.

I. Les leviers fondamentaux d'une médiation économique de la Francophonie

- 7 La Francophonie peut compter sur un certain nombre de leviers pour déployer une diplomatie économique entre l'Asie et l'Afrique. En fait, il semble pertinent de ne pas vouer un sort restreint à cette organisation internationale, en la limitant à des seules préoccupations d'ordre politique, culturelle ou linguistique, bien que Jean Tabi Manga mettait en garde contre « l'inintelligibilité de la question économique en Francophonie » (Tabi Manga, 2010). La trajectoire historique de la Francophonie offre justement des outils pertinents pouvant illustrer sa capacité à innover, à se dépasser et à élargir ses champs de coopération.
- 8 Partie de la mobilisation de la société civile dans les années 60 (avec l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française de 1950 et la Communauté des radios publiques de langue française, CRPLF de 1955), la communauté francophone a réussi à se constituer en un véritable espace de coopération culturelle et tech-

nique dans les années 70 (avec l'Agence de coopération culturelle et technique, ACCT), avant de progressivement se transformer en un cadre de coopération politique embrassant des secteurs aussi fondamentaux que la sécurité, la paix, les processus électoraux ou les médiations en temps de crise politique (Guillou, 2005). On peut dès lors fonder une certaine conviction sur sa capacité et sa disponibilité à approfondir le spectre de ses activités, avec une certaine efficacité, vers une diplomatie économique visant à rapprocher les États africains de ceux asiatiques qui sont ses membres.

- 9 Pour cela, la Francophonie devrait cesser de « subir » son déficit de profondeur économique et savoir mieux mobiliser les ressources immatérielles dont elle dispose pour accélérer la coopération économique entre les mondes africain et asiatique. D'une part, il est important qu'elle s'appuie sur la force de la dimension politico-culturelle qu'elle a construite au fil de son histoire pour faciliter le dialogue entre les Africains et les Asiatiques en son sein, vu que sa géopolitique se caractérise par son implantation transcontinentale. D'autre part, la Francophonie devrait être en mesure de valoriser les différences économiques de ses membres pour les convaincre au rapprochement et à la complémentarité. C'est dire ici que les déphasages économiques qui peuvent exister ne devraient pas constituer un frein à la coopération économique, mais plutôt un facteur de motivation dans le sens de la construction d'un modèle de coopération économique novateur entre l'Asie et l'Afrique sous l'inspiration de la Francophonie.

I.1. La préexistence d'un espace politico-culturel transcontinental

- 10 La Francophonie, avant d'imaginer une perspective économique pour approfondir la dynamique de coopération entre l'Afrique et l'Asie, constitue d'abord un espace culturel et politique. C'est le fruit de sa construction historique et de ses adaptations successives aux défis que rencontre la communauté humaine³. La base culturelle et les potentialités politiques de la Francophonie devraient être mobilisées pour servir de socle pour une structuration assez solide d'une « magistrature d'influence » (Tabi Manga, 2010) en matière économique. En effet, la culture et la politique ne sont pas étrangères à l'économie

(Dang, 2016) ; elles en constituent d'ailleurs des instruments d'accélération car l'une et l'autre inspirent l'économie en termes de philosophie (le modèle économique) et d'idéologie (libéralisme, communisme). En Francophonie, la notion de culture est souvent comprise largement et englobe régulièrement la dimension linguistique ; puisque la langue est le vecteur par excellence d'une culture. C'est justement à ce titre que la culture pourrait servir de levier pour la Francophonie dans sa volonté de rapprocher l'Asie de l'Afrique et vice versa. Or, elle ne peut se permettre une telle médiation qu'en raison de son assise politique transcontinentale et de ses repères politiques en matière de médiation pendant les crises politiques (en Côte d'Ivoire, au Burundi, en Guinée, en Mauritanie, etc.).

I.1.1. Culture, langue et structuration d'une Francophonie de liaison économique Asie-Afrique

- 11 La culture est le premier levier d'action à l'aide duquel la Francophonie pourrait structurer sa démarche économique entre l'Asie et l'Afrique. Dans ce travail, le choix est fait tenir ensemble la culture et la langue afin de rendre compte de l'indissociabilité de l'une et de l'autre au sein de la Francophonie. Pour cela, rappelons que le lien entre la culture et l'économie est démontrée depuis assez longtemps, notamment au moment de la rupture d'avec la vision de l'économie comme totalement déconnectée des préoccupations culturelles (Coase, 2005). De plus en plus, la culture, et la langue qui l'accompagne, sont des variables d'orientation des politiques économiques des États. Elles président à la décision de négociation des partenariats et sont utilisés par les agents lors de la prise de décision et dans l'exécution des opérations économiques.
- 12 Dans le cadre de la Francophonie, la variable culturelle est une opportunité d'acceptation mutuelle, puisque la différence de culture est vécue en Francophonie comme une richesse et non comme un handicap. Ayant déjà été absorbée au niveau politique par les États, la culture telle que promue par la Francophonie ne peut qu'initier un esprit de découverte mutuelle entre les Africains et les Asiatiques. Il faut dire que toute culture est porteuse d'une philosophie et d'une tradition économique. Et Polanyi constate que « L'homme est un être

social, non économique. Plus que de sauvegarder son intérêt individuel pour acquérir ses possessions matérielles, il aspire au consentement social » (Polanyi, 2009). L'adoption d'un modèle de pratique économique peut justement s'enrichir d'une culture sociale, soit de redistribution de la production nationale par l'État, soit de la favorisation de l'entreprise privée dans un contexte de régulation étatique.

- 13 La Francophonie devrait saisir le fait que la différence culturelle peut être sources de blocages pour l'implémentation de partenariats entre l'Asie et l'Afrique. Elle va alors se positionner comme la garante d'une facilitation dans ce sens, en servant de cadre de dialogue et d'explication des atouts réciproques des contextes culturels africain et asiatique. Il faut garder à l'esprit que la méconnaissance de la culture du partenaire accroît l'incertitude et peut multiplier des désaccords entre partenaires économiques (Boisot, 1995). Et pourtant, ayant déjà la Francophonie comme cadre de vulgarisation des cultures différentes, les Africains et les Asiatiques de la Francophonie trouveraient peu d'intérêt à multiplier les ruptures dans la conclusion d'accords de coopération. Les uns et les autres verraient en la Francophonie un outil de sensibilisation générale sur les coutumes, les cultures sociales et les croyances afin de mieux faire la part des choses dans la définition des rapports économiques.
- 14 Pour ce qui est de la langue, elle est simplement l'instrument de dialogue et d'échanges. Son rôle économique a été amplifié avec le contexte de mondialisation et la démultiplication des moyens de communication (Ginsburgh et Weber, 2016). En cela, les opérateurs économiques installés en Afrique et en Asie vivent des contextes socioculturels différents et peuvent parfois se regarder avec réticence, vu leurs différences culturelles et linguistiques. En trouvant dans la Francophonie une langue française qui peut facilement assurer leur rapprochement, ces opérateurs ne pourront que renforcer leur présence et leur attachement à la Francophonie une fois qu'ils auront identifié, de manière stable, les opportunités d'affaires chez leurs vis-à-vis de l'autre continent. Il appartient donc à la Francophonie de savoir capitaliser l'instrument linguistique afin de faire du français une véritable langue d'affaires. La langue et l'économie entretiennent fondamentalement des rapports de proximité ; l'une étant le véhicule de l'autre.

- 15 L'économie, d'après Abdou Diouf, « n'est pas seulement une affaire de chiffres et de modèles, elle est aussi une affaire de langage et de négociation » (Diouf, 2008). Ainsi, le recours à la langue française en Francophonie ne devrait pas se limiter à la seule exploitation linguistique. Le partage de la langue française en Francophonie doit être perçu par les Francophones comme une chance de rapprochement dans divers domaines et un instrument de complicité et de confiance mutuelle sur le plan économique (Mélitz et Toubal, 2013). En partant de l'exemple américain aujourd'hui, Hong Khang Dang rapporte une étude de Jan Fidrmuc et Jarko Fidrmuc de 2009 que l'usage massif de la langue anglaise s'est avéré être aujourd'hui une source d'agrandissement des opportunités de commerce et d'affaires (Dang, 2016). Dans le même sens, on peut observer la valeur commerciale de la langue à travers l'exemple chinois. S'étant ravisée sur la méconnaissance généralisée de sa culture et de sa langue dans le monde, la Chine a engagé dans les années 2000 une politique de diffusion de la langue et de la culture chinoise dans le monde, en marge des opportunités économiques qu'elle offre aux hommes d'affaires partout dans le monde. C'est le sens à donner à la dissémination actuelle des Instituts Confucius à travers le monde. Leur finalité est justement de familiariser les populations étrangères à la langue et à la culture, afin de susciter un intérêt précis en termes d'affaires ou de formation académique.
- 16 De tels exemples devraient déterminer la Francophonie à saisir la langue française pour se positionner comme maillon indispensable dans l'accompagnement des dynamiques économiques entre l'Asie et l'Afrique. Elle peut se présenter comme un facilitateur dans les mouvements des services et des biens entre ces deux continents. D'ailleurs, vantant les vertus de la langue française pour les francophones lors du Colloque sur l'Économie et la Francophonie de mars 2007 à Alexandrie, l'ancien Administrateur général de l'Agence internationale de la Francophonie, Roger Dehaybe, soutient que « le partage d'une langue et d'une culture réduit à la fois la distance géographique et les incertitudes spécifiques à la prospection d'un marché étranger » (Université Senghor d'Alexandrie, 2007). Une façon d'inciter les Francophones à profiter du partage de la langue française pour densifier leurs coopérations dans des domaines que les mécanismes ordinaires de coopération peinerait à opérationnaliser.

- 17 Notons que la Francophonie a déjà réussi à hisser la langue française comme langue militaire (Poulot, 2013), notamment dans sa participation aux opérations de maintien de la paix (OMP) avec ses partenaires comme les Nations Unies. Cette expérience est un repère déterminant dans la mobilisation du français comme langue de communication économique entre l'Afrique et l'Asie. Ainsi, la Francophonie gagnerait à passer d'une simple « institution culturelle de sécurité » (Ntuda Ebodé, 2009) à une organisation culturelle économique et s'offrir aux Africains et aux Asiatiques comme une chance d'approfondissement des relations bilatérales économiques, en deçà des relations politiques qu'elles ont déjà.

I.1.2. Le multilatéralisme politique Francophone comme repère d'un rapprochement économique entre l'Afrique et l'Asie

- 18 En plus de la culture et de la langue, la Francophonie peut compter sur ses acquis en matière de multilatéralisme politique. L'avantage actuel de la Francophonie est qu'elle constitue déjà un véritable milieu de concertation et de dialogue entre les Francophones. L'humanisme qu'elle a su inculquer à ses membres a manifestement du succès au vu de la multiplicité des adhésions de nouveaux membres⁴. Engager, dans ce contexte, une médiation économique entre l'Afrique et l'Asie consisterait pour la Francophonie à exploiter ses capacités politiques et la respectabilité dont elle bénéficie pour convaincre les opérateurs économiques africains et asiatiques à converger vers des objectifs communs de croissance.
- 19 En tant qu'organisation internationale, la Francophonie est devenue un acteur déterminant dans l'aménagement des politiques publiques internationales. À ce titre, elle pourrait utilement entretenir la logique d'interdépendance qu'impose la mondialisation actuelle. Des auteurs institutionnalistes pensent les organisations internationales comme des cadres de négociations entre intérêts convergents ou divergents de plusieurs acteurs (Devin et Smouts, 2011). En cela, la Francophonie peut se présenter comme une facilitatrice des transactions et des négociations entre Africains et Asiatiques, en se positionnant comme un cadre de réduction des coûts de transaction entre eux. Par exemple, les partenaires pourraient profiter du rythme bis-

annuel des sommets de la Francophonie pour instituer parallèlement des fora économiques et en faire l'évaluation tous les deux ans à l'occasion des Sommets de la Francophonie.

- 20 Cela réduirait des transactions diplomatiques assez souvent complexes, nécessitant toujours le déplacement des délégations pour un objet unique. Et pourtant, en adoptant une réunion parallèle des partenaires économiques dans l'ambiance des Sommets, il est fort probable que la dynamique politique des Sommets entraîne une certaine émulation pour accélérer la conclusion des partenariats économiques de façon plus aisée. L'entremise de la Francophonie deviendrait alors une chance de diminution de l'incertitude, puisqu'en tenant lieu de « garante » du succès des démarches de coopération entre des partenaires d'Afrique et d'Asie, la Francophonie devrait offrir des gages de transparence aux contractants et favoriser la résolution rapide et juste des litiges qui en découleraient. C'est à ce titre que la Francophonie devrait dynamiser l'actuel Forum francophone des affaires (FFA), qui demeure un simple réseau d'entreprises francophones, afin de l'utiliser à des fins d'accélération des partenariats commerciaux et industriels entre participants à la Francophonie. Ce Forum servirait comme une plus-value économique pour les États francophones, rassurés désormais de pouvoir compter sur la Francophonie pour mobiliser un dispositif économique assez puissant dans la construction des dynamiques économiques Afrique-Asie.

I.2. L'hétérogénéité des situations économiques des états membres de la francophonie

- 21 L'hétérogénéité des situations économiques de l'espace francophone est aussi un atout que la Francophonie peut s'avamment exploiter pour servir de cadre de médiation économique entre l'Afrique et l'Asie. « L'espace francophone est [...] très désarticulé sur le plan économique » (Tabi Manga, 2010) et les pays membres africains et ceux d'Asie sont, en général, rangés parmi les pays en voie de développement, bien que le terme « émergence » s'applique à nombreux d'entre eux. Mais la situation varie selon que l'on considère les Asiatiques ou les Africains. D'un côté, on a des pays majoritairement sous-développés et en quête de partenaires pour capitaliser leurs poten-

tiels en ressources naturelles. De l'autre côté, l'Asie Francophone offre des visages contrastés de développement avec un trait d'union qui est la volonté d'émerger rapidement dans un contexte où l'Asie non francophone (Chine, Japon, Corée, Inde, ...) s'accroît à un rythme assez impressionnant. L'enjeu pour la Francophonie serait dès lors de pouvoir capitaliser ces différences économiques afin de mobiliser sa vision humaniste pour aider à instaurer des coopérations économiques où la place de l'homme sera compatible avec le modèle de mondialisation humaniste qu'elle porte déjà politiquement.

I.2.1. La Francophonie, possible espace de capitalisation des différences économiques de ses États membres

- 22 Entre l'Afrique Francophone et l'Asie Francophone, le trait d'union n'est permanent qu'au niveau linguistique. En matière de potentialités économiques, les différences sont telles que toute coopération dans ce sens se doit de les valoriser afin d'en faire une source de rentabilité réciproque. Cette complexité se matérialise par le fait que la « Francophonie associe des économies développées comme la France, le Québec, la Suisse romande et la Wallonie, mais aussi des économies intermédiaires en développement telles que le Vietnam, le Maroc et la Tunisie, le Congo et le Gabon, voire le Cameroun, enfin des économies en démarrage ou en récupération des niveaux de développement antérieurs, à l'instar de la Côte d'Ivoire et du Sénégal » (Barjot, 2015). Dans ce contexte, il ne s'agit pas pour elle d'ériger ces différences en obstacles pour l'établissement de partenariats dans lesquels chaque partie pourrait trouver des intérêts pour la cause de son propre développement.
- 23 Le rôle de la Francophonie dans ce sens serait de servir de lieu de promotion parallèle des potentialités des uns et des autres, en vue de faciliter la conclusion d'accords entre les parties africaines et asiatiques. Certes, la Francophonie est dans une logique qui l'oblige à implémenter une pédagogie de son action économique future, puisque l'on s'est habitué à la voir intervenir dans des domaines (culture, politique, langue, droits de l'Homme...) qui sont bien loin des stratégies économiques à proprement parler (Tabi Manga, 2010). Mais son grand intérêt réside dans sa capacité intégrer le changement, notamment à

s'orienter vers l'économie pour permettre à ses États membres de trouver dans le multilatéralisme Francophone une plus-value susceptible de renforcer leur attachement à la Francophonie et accompagner la concrétisation de la vision humaniste qu'elle a de la mondialisation.

- 24 Dans le contexte de mondialisation actuelle, la Francophonie ne saurait demeurer pertinent en faisant fi des orientations économiques qui déterminent le devenir des sociétés, des langues et des cultures. Son engagement économique manifesté depuis 2014 à travers sa « Stratégie Economique » est l'illustration de ce qu'il y a urgence à porter, dans la réalité, un modèle de coopération économique où la quête des intérêts se conjugue avec la préservation de certaines valeurs humanistes (diversité, égalité, respect des différences, priorité à l'être humain, ...). Mais l'engagement de la Francophonie en matière économique remonte au moins à l'année 2001 après la troisième Conférence ministérielle de la Francophonie sur la culture à Cotonou. Il y a été question de penser « un espace économique francophone », dans la perspective de « corriger les déséquilibres des échanges économiques et culturels, dans le sens d'un partenariat et d'une solidarité réelle [...] en vue d'un développement harmonieux et durable » (Déclaration de Cotonou, 2001). Ainsi, l'ambition économique de la Francophonie est restée constante ; le but étant de « favoriser l'ouverture des marchés et l'intégration dans l'économie mondiale des pays du sud » (OIF, Plan d'action de Hanoi des 14-16 novembre 1997, point 27). En suivant le Plan d'action de Hanoi, cette ambition passe par l'intensification des échanges Nord/Sud, Sud/Sud et entre entreprises privées, puisque c'est le secteur privé qui porte le développement aux yeux de la Francophonie.
- 25 La démarche économique de la Francophonie restera alors une préoccupation importante puisque la Charte de la Francophonie de 2005 la reprend dans ses objectifs lorsque la Francophonie prend l'engagement de « renforcer la solidarité entre ses États membres par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies » (OIF, Charte de la Francophonie, 23 novembre 2005). C'est donc tout logiquement que le XIV^e Sommet de la Francophonie à Kinshasa d'octobre 2012 a eu pour thème « Francophonie, enjeux environnementaux et économies face à la gouvernance mondiale ». La dynamique qui y avait été lancée sera amplifiée à Dakar en 2014

avec l'adoption de la Stratégie économique pour la Francophonie des 29 et 30 novembre 2014.

- 26 Pour avoir du sens, toutes ces élaborations théoriques devraient s'approprier la réalité des économies africaines et asiatiques, en faisant un inventaire de leurs besoins réciproques pour identifier les points importants sur lesquels la coopération pourrait se concentrer. Ainsi, la Francophonie peut utilement servir de cadre de promotion des potentialités africaines en termes de matières premières, de terres cultivables et autres ressources qui peuvent aider à combler les déficits que connaissent certains pays asiatiques dans ces domaines (Laos, Vietnam et Cambodge). De l'autre côté, l'Afrique pourrait trouver au sein de la Francophonie des opportunités de découvrir les capacités de ses partenaires francophones d'Asie dans la perspective de transformation de son secteur industriel et de satisfaction de la demande intérieure dans des secteurs tels que la communication, la télécommunication et l'agroalimentaire. L'exemple de l'entreprise Viettel dans la téléphonie en est un témoignage pertinent dans ce sens, entre le Vietnam et le Cameroun.

I.2.2. L'éventuel usage de l'humanisme francophone dans la régulation de la coopération économique Asie-Afrique

- 27 Outre la capitalisation des différences économiques entre ses membres, la Francophonie est une philosophie de vie. Ses valeurs (égalité, diversité, démocratie) et principes de fonctionnement constituent un capital important qu'elle peut sagement exploiter pour la régulation des dynamiques économiques entre l'Afrique et l'Asie. Il faut rentrer puiser dans cet « humanisme intégral qui se tisse autour de la Terre », à cette « symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races qui se réveillent à leur chaleur complémentaire » (Senghor, 1962) pour finalement édifier un complexe de relations économiques pertinentes entre l'Asie et l'Afrique. Ce recours à l'humanisme fondateur du mouvement francophone n'est pas qu'un simple hommage à la figure de Senghor ici. Il est davantage une fondation idéologique dans l'organisation des rapports économiques. En effet, dans un contexte de mondialisation accélérée, la Francophonie doit puiser dans sa vision alternative de l'avenir des

peuples pour rappeler aux entrepreneurs économiques que l'avenir de leurs nations repose aussi sur la valorisation des êtres humains, au-delà de la quête des bénéfices qu'impose le libéralisme actuel. L'homme doit alors devenir la finitude de toutes les actions économiques, au lieu de n'être qu'un moyen. Un tel discours est susceptible de porter durablement dans la dynamique de partenariats entre l'Asie et l'Afrique. Cela veut dire que la Francophonie doit inciter les Francophones d'Asie et d'Afrique à apprendre à allier conquêtes économiques et préservation de ce qu'il y a d'essentiel pour l'humanité et son bien-être. Dans cet hymne à l'humanisme économique, des aspects fondamentaux des relations humaines devraient être maintenus. Ainsi, au nom des droits de l'Homme, la Francophonie doit enseigner le commerce équitable dans les coopérations Asie-Afrique. Au nom de la solidarité, elle doit leur rappeler l'exigence de complémentarité afin de réaliser une véritable coopération gagnant-gagnant et porter simultanément les ambitions d'émergence de part et d'autre. Au nom de la dignité des êtres humains, son combat devrait être de rappeler la priorité humaine sur toutes les autres considérations mercantiles et capitalistiques.

- 28 À notre sens, l'engagement actuel de la Francophonie semble largement avoir intégré cette vision de la relation Asie-Afrique, dans la perspective de leurs émergences respectives. Sa stratégie économique déployée depuis 2014 pose justement une vision du développement où l'Homme demeure le centre des préoccupations. Ainsi, on y retrouve le souci de « concilier croissance économique, lutte contre la pauvreté et les inégalités, sauvegarde de l'environnement et du patrimoine culturel » (OIF, Stratégie économique, 2014). La Francophonie a donc intérêt à utiliser les fondements de cette stratégie économique pour tenter d'inculquer une éducation économique compatible avec son humanisme originel. Pour cela, ses membres ont intérêt à s'approprier la logique d'une économie centrée sur l'homme et son épanouissement, tout en faisant de son multilatéralisme une opportunité de construire un espace économique fait d'échanges et de solidarités transcontinentales en matière économique. Seulement, la matérialisation d'un tel projet a évidemment un prix, surtout quand on sait que la Francophonie est originellement un acteur essentiellement doté de *soft power* (Guillou, 2005 ; Tabi Manga, 2010) et dépourvu de pouvoir économique probant.

II. Les contraintes d'une médiation économique Francophone réussie

- 29 À quels prix peut la Francophonie réussir une posture de médiatrice dans les liaisons économiques entre l'Asie et l'Afrique ? Cette interrogation renouvelle la question de la capacité d'action de cette organisation internationale à qui la question économique semble être davantage un défi qu'une facilité banale. En vérité, la question économique relève du pouvoir de résilience de cette organisation, plutôt classiquement préoccupée par la culture, les questions de langue et les préoccupations politiques. Quels sacrifices peut-elle être amenée à consentir pour assumer la médiation économique que ses transformations actuelles peuvent lui imposer ? Dans les processus économiques Afrique-Asie, la gouvernance des coopérations a toujours fait face à des obstacles que les acteurs sont souvent contraints de surmonter pour réussir. Pour le cas de la Francophonie, la mission peut être beaucoup plus complexe dans la mesure où certaines variables objectives et subjectives sont utiles à considérer pour réussir la structuration d'un véritable pôle de médiation en Francophonie. Ces variables concernent à la fois les acteurs individuels en Afrique et en Asie, la Francophonie elle-même et le contexte géostratégique variable entre l'Afrique et l'Asie.

II.1. Les contraintes subjectives d'une médiation francophone Asie-Afrique

- 30 De nombreuses contraintes subjectives pourraient handicaper la réussite d'une ambition de médiation économique de la Francophonie au profit de l'Asie et de l'Afrique. Ces contraintes sont celles liées à la situation particulière des acteurs concernés, c'est-à-dire l'Afrique, l'Asie et la Francophonie elle-même. En fait, certaines réalités de chacune de ces entités portent à croire qu'une dynamique économique aurait de sérieuses difficultés à s'épanouir, puisque la coopération économique est une affaire de dispositifs complexes en termes juridiques, diplomatiques, logistiques et infrastructurels. La prise en compte de l'ensemble de ces paramètres permet de valider le poten-

tiel opératoire de la Francophonie dans la liaison économique Asie-Afrique. Or, en l'état actuel des choses, la situation est moins probante, que l'on tienne compte de l'Afrique, de l'Asie ou de la Francophonie en tant que telle.

II.1.1. Les contraintes spécifiques à l'Afrique et à l'Asie

- 31 Les premiers obstacles à une médiation économique de la Francophonie se retrouvent en Afrique. C'est que la situation économique et institutionnelle de ce continent, et surtout de ses pays francophones, n'est guère favorable à la réussite d'un dialogue économique pertinent sous la houlette de la Francophonie. L'économie a besoin d'un environnement serein et de paix pour se déployer. Or, dans la réalité, la quasi-totalité des États francophones d'Afrique se retrouvent dans de sérieux cycles d'instabilité et de « vulnérabilité » (Hugon, 2014) qui ne garantissent pas l'investissement étranger (Centrafrique, Mali, Burundi, République Démocratique du Congo, etc.). Dans ce sens, il devient difficile de croire que les Asiatiques de la Francophonie rendront prioritaires leur attachement à cette organisation au détriment de la rentabilité des investissements qu'ils seront amenés à réaliser. Le rôle de la Francophonie deviendrait ainsi compliqué car il lui reviendra d'offrir, dans le cadre de cette médiation économique, des gages de stabilité en Afrique pour convaincre les Asiatiques à y investir. Or, depuis la fin de la guerre froide, les États francophones d'Afrique ont renouvelé plusieurs spectacles de guerres civiles (Mali, Burundi, Côte d'Ivoire, Centrafrique, Tchad, Madagascar, Gabon, ...) qui ne peuvent que décourager tout investisseur averti.
- 32 Un opérateur économique, essentiellement porté vers le profit, exige un certain niveau d'assurance politique pour se rassurer de la pérennité de ses investissements. La seule appartenance à la Francophonie ou la seule entremise de cette organisation ne suffiront pas à faciliter les coopérations économiques entre les deux parties. C'est dire qu'il y a des urgences préalables à la structuration sérieuse de la Francophonie économique. Les États africains devraient prioritairement bâtir des sociétés de paix où la confiance et la sécurité offrent des garanties d'un dialogue économique porteur, tant pour les sociétés locales que pour les entrepreneurs étrangers. À titre d'exemple, le

conflit ivoirien de 2010 a accéléré la fermeture de nombreuses entreprises, en particulier françaises, car ces entreprises étaient devenues des cibles des manifestants et avaient subi des destructions matérielles et d'énormes pertes difficiles à surmonter (Sidibé, 2011). Et les différents rapports économiques sur la Côte d'Ivoire montrent que ce pays n'a connu son boom économique qu'après le retour à la paix, dans le cadre d'un long processus de gestion post-crise dans lequel la Francophonie a d'ailleurs activement participé⁵.

- 33 En outre, en observant un cas comme celui de la RCA, on se rend compte que sa marginalisation économique est le résultat de son instabilité chronique depuis son indépendance (Lallau, 2015). La seule volonté de la Francophonie ne suffira donc pas à mobiliser des opérateurs économiques. Dans le cas du Mali, en 2011, le gouvernement français a voulu prolonger le financement de la coopération quadripartite après le succès de la première phase. Sauf que la crise politique qui est survenue après le coup d'État de 2012 a tout arrêté et a contraint la France à s'orienter vers le déploiement d'une force armée multinationale en 2013 dans le cadre de l'Opération Serval.
- 34 Ajoutée à tout cela, la corruption. Dans l'ensemble des États africains de la Francophonie, la corruption gangrène encore les circuits économiques. Elle concerne à la fois la haute administration et les cadres privés dont la performance se mesure souvent au prix des intérêts indirects qu'ils obtiennent dans la gestion de projets économiques. Pour prendre un cas comme celui du Cameroun, on notera par exemple qu'une entreprise comme SET Mobile, ayant déployé de nombreux moyens pour développer le secteur des télécommunications, a dû refermer ses portes rapidement en raison des blocages administratifs et des arguties juridiques nées de la volonté de l'ensemble des responsables de bénéficier soit des rétro commissions, soit des quotes-parts avant de délivrer toutes les autorisations nécessaires.
- 35 Outre ces obstacles politiques et administratifs, on pourrait ajouter d'autres situations telles que l'instabilité juridique. Les systèmes juridiques de la plupart des États africains n'offrent pas de garanties de protection suffisantes des investisseurs. Et en plus, les opérateurs étrangers demeurent réticents quant à la sécurité de leurs investissements en cas de litige, puisque les systèmes judiciaires demeurent

eux aussi contrôlés par l'administration et les politiques. Sur un tout autre plan, on pourrait mentionner la question douanière et la fiscalité assez rude pour les entreprises. Lorsqu'on les met en relation avec le niveau de vie des populations, on peut se demander si le risque mérite d'être pris par les Asiatiques alors que des assurances sur la rentabilité de leurs investissements ne sont pas données.

36 Au vu de tout cela, il semble important pour la Francophonie d'insérer le volet économique sur des spectres plus élargis, embrassant la gouvernance politique, administrative et judiciaire. Or, certains aspects évoqués relèvent de la seule compétence des États, à tel point que le rôle médiateur de la Francophonie demeurera impuissant car il ne réussira pas à porter les résultats escomptés par les deux parties. Le problème est donc un problème de volonté politique de part et d'autre (Songue, 2011). Et la Francophonie ne pourra accompagner les processus économiques que suivant les conditions que les autorités politiques et administratives en Afrique et en Asie auront choisi d'aménager pour leurs coopérations économiques.

37 Du côté de l'Asie spécifiquement, la situation n'est pas pour autant rassurante. Notons qu'en Francophonie, les États asiatiques ne sont pas des poids lourds de l'économie mondiale. Que l'on prenne le Vietnam ou le Laos, le Liban, le Cambodge et la Thaïlande⁶, ces pays ne disposent pas de pouvoir économique assez puissant pour déterminer les options et les choix de partenariat économique. En dehors du Vietnam et du Liban qui ont une certaine clarté dans leur politique économique vis-à-vis de l'Afrique (avec un pays comme le Sénégal par exemple), les autres Asiatiques de la Francophonie (Thaïlande, Laos, Cambodge)⁷ manquent de perspective clarifiée en la matière. L'enjeu pour la Francophonie sera alors de créer un système d'incitation pour ces États pour intensifier la coopération économique sous la modération francophone. Dans ce sens, on peut voir dans la Stratégie économique de la Francophonie une prise en compte de ces préalables lorsque la Francophonie s'engage à « consolider les réseaux institutionnels, professionnels et des entreprises francophones pour densifier les relations économiques et améliorer l'environnement des affaires » (OIF, Stratégie économique, 2014). À ce stade, l'évaluation est difficile, faute de profondeur historique suffisante ; trois ans après l'adoption de ce cadre francophone de stratégie économique.

II.1.2. Les contraintes liées à la situation au sein de la Francophonie elle - même

- 38 Du côté de la Francophonie, les obstacles sont aussi divers. Sa seule volonté et son affichage déclaratoire ne suffisent pas à lui reconnaître une profondeur économique assez nette. La Francophonie n'a pas l'économie comme priorité, puisque dans l'histoire, « l'économie a été évacuée de son champ d'action » (Tabi Manga, 2010). On dirait même que l'économie est le parent pauvre de la Francophonie. Son orientation économique est récente et n'a pas encore produit des résultats palpables et mesurables de manière pertinente. Quand il est arrivé à la Francophonie de jouer un rôle économique, celui-ci est souvent demeuré un rôle secondaire et complémentaire à celui des institutions économiques bien établies comme la Banque mondiale. C'est son *soft power* qui a permis qu'elle soit associée à la préparation des conférences mondiales tels que le Sommet de New York sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2010 et à celle de Rio de Janeiro + 20 (Dang, 2016). Et même lorsqu'elle publie le rapport sur « la Francophonie et les Objectifs du millénaire pour le développement » (OIF, Direction de la Francophonie Economique, 2013) en 2013 elle tente de déployer son apport aux résultats économiques des pays de la zone francophone, il ne semble pas pertinent de rattacher ces résultats à une action quelconque de la Francophonie, puisque ces résultats sont les résultats de réformes bien ou mal faites par chacun des pays, sans forcément subir la surveillance ou la vigilance de la Francophonie.
- 39 Autant le dire, le rôle économique de la Francophonie est relatif et mérite approfondissement pour valider sa perspective de médiation économique entre l'Asie et l'Afrique. Les dimensions culturelles et politiques semblent davantage préoccuper la Francophonie que l'économie. Malgré quelques évocations des secteurs économiques lors de certains sommets (à Kinshasa en 2012, par exemple), on ne note pas encore une réelle structuration du visage économique de la Francophonie. Il apparaît même que l'intrusion de la Francophonie en économie relève du souci de « sauver » la langue française face à l'anglais qui connaît des succès énormes du fait de la force économique des États-Unis. D'ailleurs, le Forum francophone des affaires (FFA) n'est pas suffisamment représentatif en termes de poids économique, et

elle opère même en marge des dispositifs institutionnels de la Francophonie multilatérale.

- 40 Dans une perspective critique, penser une Francophonie économique demeure une gageure. On aura de la peine à demeurer convaincu d'un rôle économique quand on sait que la Francophonie restera en marge des politiques d'aménagement de la fiscalité et des cours douaniers de ses États membres. Même en termes d'appui au développement, son rôle est manifestement condamné à rester modeste, puisque ne disposant pas de sources de financement ou d'institutions d'émission de crédits pouvant influencer significativement le comportement économique international des Africains et des Asiatiques.

II.2. Les contraintes objectives d'une médiation économique Afrique - Asie de la francophonie

- 41 Après l'exposé des contraintes subjectives, il revient de rendre compte des contraintes objectives pouvant compromettre l'ambition de médiation économique de la Francophonie. Ces contraintes tiennent au contexte géopolitique et géostratégique global et aux capacités de la Francophonie à exister au milieu de nombreux autres acteurs dont la vocation économique initiale offre des moyens plus incisifs de rapprochement entre l'Afrique et l'Asie. L'évocation de ces contraintes objectives repose la question de l'opportunité pour la Francophonie de se muer en acteur économique pour ses États membres. D'une part, il faut mentionner le grand écart géographique entre l'Afrique et l'Asie qui constitue un réel handicap pour la Francophonie économique, et d'autre part, l'existence de nombreux autres cercles alternatifs de coopération économique entre l'Afrique et l'Asie, beaucoup plus performants, plus structurés et plus décisifs que la Francophonie.

II.2.1. Le grand écart géographique entre l'Asie et l'Afrique

- 42 Etant donné la distance qui sépare l'Afrique de l'Asie, il y a des raisons de penser que la logique d'une médiation économique francophone est difficile. La géographie de la Francophonie est tellement disconti-

nue que ses États se retrouvent assez éloignés les uns des autres (Dang, 2016). Ce qui ne facilite pas la tâche économique de la Francophonie. En fait, en raison de l'histoire et de la géographie, les Francophones d'Asie et d'Afrique se retrouvent sur deux continents qui se retrouvent séparés de façon énorme pour mobiliser un réel engouement économique de part et d'autre. Cette distance devient d'avantage un facteur de découragement pour les opérateurs économiques quand on sait combien sont modestes les niveaux économiques des pays concernés. Du côté de l'Afrique, tous les États francophones appartiennent à la liste des pays pauvres qui dépendent largement des aides internationales, en dépit de leurs nombreuses ressources naturelles (Pondi, 2011). Du côté de l'Asie, les quatre pays membres de la Francophonie ne constituent pas des fournisseurs financiers décisifs en matière de développement pour pouvoir susciter un intérêt spécifique de la part des Africains pour une coopération économique certaine.

43 En plus, il faut dire que la coopération économique est aussi une affaire de confiance entre des partenaires (Dang, 2016). Et pourtant, en termes de confiance, les Asiatiques de la Francophonie sont très peu représentés diplomatiquement sur le continent africain, de même que les Africains francophones se retrouvent très peu représentés en Asie. Sur l'ensemble des quatre pays asiatiques membres de la Francophonie, seul le Liban a une relative représentativité diplomatique en Afrique francophone (Maroc, Sénégal, Côte d'Ivoire, Tunisie, Gabon, RDC, Egypte, Guinée). De même, c'est le Liban qui héberge le plus grand nombre de représentations consulaires de l'Afrique Francophone tout comme il dispose en retour du plus grand réseau consulaire en Afrique francophone⁸.

44 Dans ce sens, il devient difficile de penser une véritable structure économique entre les Africains et les Asiatiques en Francophonie puisque c'est à travers les consulats que se déroulent les courroies des négociations économiques. En l'absence d'une dynamique diplomatique préalable entre ces pays respectifs, la Francophonie aurait de la difficulté à se légitimer comme acteur sérieux pour une médiation économique. Dans ce sens, il semble important de susciter préalablement l'intérêt de la Francophonie pour une construction d'une diplomatie politique efficace et l'établissement de relations consulaires pour impulser secondement une dynamique économique qui légitime

merait en ce moment les prétentions de médiation économique de la Francophonie.

II.2.2. L'existence de médiations économiques alternatives à la Francophonie

- 45 En second lieu, le rôle de médiateur économique de la Francophonie devra affronter la prééminence de certains autres opérateurs dans le domaine. En effet, l'Afrique et l'Asie sont déjà économiquement liées par de nombreux axes de coopération économique qui laissent peu de place à la Francophonie au regard de leur dynamisme et de leur pertinence. Pour réussir à opérer de manière efficace sur la perspective de rapprocher l'Asie de l'Afrique économiquement, il appartient à la Francophonie de se dessiner préalablement un vrai visage économique et de se montrer pertinente tant pour l'Afrique que pour l'Asie. Cela passe par le développement de « l'immatériel », portée par des « évolutions institutionnelles, programmatiques et de formation » (Tabi Manga, 2010). Or, en l'état actuel des choses, la Francophonie est encore au stade déclaratoire et programmatique. Sa profondeur économique n'est pas encore, à ce jour, suffisamment structurée pour suppléer ou s'agréger aux opérateurs économiques jouant actuellement la liaison entre l'Afrique et l'Asie.
- 46 En fait, les États Africains de la Francophonie et ceux Asiatiques ne semblent pas encore ériger la Francophonie comme repère de définition d'une stratégie économique (Dang, 2016). Ces États se retrouvent d'ores et déjà embarqués dans de nombreux espaces de coopération et de médiation qui semblent s'afficher plus offensifs et mieux structurés que la Francophonie économique. On peut en premier lieu mentionner le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui, depuis 2001, se trouve être un cadre stratégique de l'Union africaine pour le développement socio-économique du continent. Le NEPAD a su mobiliser l'ensemble des États africains sur certains objectifs de développement qui correspondent fidèlement à leur réalité et qui intègrent la stratégie globale de développement impulsée par les Nations Unies. Dans ce sens, son rôle de médiateur économique est avéré, notamment en ce qui concerne la conquête de financements du développement de l'Afrique auprès des bailleurs de fonds établis (Banque mondiale, Banque africaine de dé

veloppement, Banque islamique de développement) ou des partenaires bilatéraux plus pertinents que ceux de l'Asie Francophone (États-Unis, France, Allemagne, etc.).

- 47 En sus, on peut mentionner l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) de 2000 entre les États-Unis d'Amérique et les pays africains. En se présentant comme un mécanisme d'insertion de l'Afrique dans l'économie mondiale, l'AGOA vise à densifier les possibilités d'importation de biens en provenance des États-Unis avec des facilités douanières qui permettent aux États africains de bénéficier des réductions que pourraient leur coûter les tarifs douaniers assez exigeants sur le marché américain. En retour, l'AGOA donne la possibilité aux États-Unis de fournir des services et des biens aux pays africains avec des modalités plus faciles et plus favorables à la transformation de la structure économique locale, notamment lorsque l'État concerné est disposé à pratiquer le libéralisme économique. Dans ces conditions, on imagine très mal les États africains accorder une certaine priorité à une médiation francophone, encore très peu structurée, alors que la réalité de leurs situations actuelles les engage à maintenir certains cordons financiers assez solides et pertinents.
- 48 D'autres espaces de coopération comme les accords Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), avec l'Union Européenne (avec les préférences douanières affichées) peuvent s'y ajouter, afin de prolonger l'interrogation sur la pertinence et l'opportunité actuelle d'une médiation économique de la Francophonie entre l'Afrique et l'Asie. Dans ce sens, il convient de garder à l'esprit que les seuls affichages et postures ne suffisent pas à créditer la Francophonie d'un rôle économique décisif. Si son *soft power* opère efficacement en matière culturelle, politique et diplomatique, il ne lui garantit pas véritablement une démarche convaincante sur le plan économique. Ce dont l'Asie et l'Afrique ont besoin, ce sont des soutiens concrets, c'est le financement de leurs projets d'émergence, c'est l'accompagnement technique réciproque et ce sont des garanties financières de la part d'opérateurs économiques ayant un pouvoir d'action sur les transformations sociales de chacun de leurs États. Pour l'instant, un tel tableau n'est pas encore rempli par la Francophonie, à la différence des autres opérateurs ci-dessus mentionnés.

- 49 En plus, il faut signaler que l'Asie et l'Afrique ont souvent privilégié des partenariats bilatéraux, en raison certainement des postures souverainistes des États de part et d'autre des deux continents (Santander, 2014). C'est que la question de l'émergence est une question individuelle. Chaque État y va de sa propre démarche, en dépit de l'existence potentielle des mécanismes collectifs pris aux niveaux régionaux ou sous-régionaux. C'est pour cette raison que l'on constatera que des États asiatiques francophones tels que le Vietnam ou le Liban ont mis en place de nombreux partenariats directs avec plusieurs pays africains (Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire, RDC, Guinée ...) sans fondamentalement se mobiliser dans une perspective collective du fait de leur appartenance à la Francophonie. D'ailleurs, d'autres partenaires de l'Afrique, recrutés aussi en Asie, paraissent assez dynamiques qu'ils pourraient rendre sans objet la démarche économique de la Francophonie auprès de leurs voisins asiatiques. C'est le cas de la Chine (dans le cadre de la coopération Chine-Afrique), de l'Inde (Inde-Afrique) ou du Japon (TICAD-Tokyo International Conference on African Development). Au vu de tous ces paramètres, la Francophonie économique mérite une attention plus soutenue pour accompagner l'amplification de la dynamique économique Asie-Afrique, sans quoi elle traîne le risque de s'avérer être une médiation de trop pour les États concernés.

Conclusion

- 50 En somme, la Francophonie pourrait devenir un acteur déterminant dans le rapprochement économique entre l'Afrique et l'Asie. Elle devra pour cela, non seulement compter sur sa structure politique et son implantation géographique qui lui assurent déjà une grande visibilité, mais aussi apprendre à capitaliser l'hétérogénéité économique de ses États membres pour organiser des logiques de complémentarité entre les Africains et les Asiatiques. La construction de cette capacité est éprouvée par des défis aigus tenant respectivement aux propriétés structurelles de chaque État africain et asiatique, au déficit de profondeur économique de la Francophonie elle-même, à la distance géographique entre les deux continents et à la préexistence de nombreuses autres sphères parallèles de médiation économique entre l'Afrique et l'Asie (au sein desquelles les États semblent trouver un relatif satisfecit économique aujourd'hui).

- 51 Quoi qu'il en soit, la question des capacités effectives de la Francophonie à structurer sa démarche économique ne pourra avoir de pertinence que si des réformes profondes de cette institution sont engagées, afin de la sortir de son carcan culturo-linguistique et politique qui pourrait handicaper sa mutation vers l'économie. Or, il n'est pas exclu qu'un tel revirement puisse être vécu comme « un danger réel sur la crédibilité et l'efficacité de l'OIF comme acteur de la vie internationale » (Wiltzer, 2008). C'est dès lors une posture de courage qu'il convient d'adopter dans ce sens. Et pour cela, la seule volonté ne saurait suffire à valider un rôle économique à la Francophonie. L'économie se vit au concret, sur le terrain, et exige un minimum de préalables douaniers, fiscaux et de coopération diplomatique entre partenaires pour se réaliser. La tâche économique de la Francophonie dans la liaison Afrique-Asie peut dès lors s'amorcer par une densification des rapports politiques, par la démultiplication des représentations consulaires (à défaut des ambassades) pour susciter l'intérêt des opérateurs économiques de part et d'autre des deux continents. Elle s'approfondirait ensuite en capitalisant la vision économique que lui a proposée Tabi Manga (Tabi Manga, 2010), et que nous partageons, à travers la mise en place de véritables instruments économiques comme une banque francophone de développement et une politique de faveurs douanières entre les États africains et asiatiques de la Francophonie.

BIBLIOGRAPHIE

- Barjot D. (2015), « Les économies africaines, quelle attractivité ? », *La Revue internationale des mondes Francophones*, n° 8, p. 107-130.
- Boisot M. (1994), *Information and organizations*, Londres, Harper Collins.
- Coase R. (2005), *L'entreprise, le marché et le droit*, Paris, Organisation.
- Critique internationale (2011), « Éditorial », *Critique internationale*, vol. 1, n° 53, p. 5-6.
- Dang H. K. (2016), *La Francophonie et la coopération Vietnam-Afrique*, thèse de science politique, Université Jean Moulin Lyon 3, soutenue le 23 juin 2016.
- Devin G. et Smouts M.-C. (2011), *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin.
- Diouf A. (2008), *Discours de M. Abdou Diouf – Québec, le 16 mai 2008*, disponible sur : <https://www.francophonie.org/Discours-de-M-Abdou-Diouf-Queb->

[ec-28009.html](#), consulté le 02/02/2018.

Friedberg E. (1993), *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action collective*, Paris, Le Seuil.

Ginsburgh V. et Weber S. (2016), *The Palgrave handbook of economics and language*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

Glaser A. (2014), *AfricaFrance. Quand les dirigeants africains deviennent les maîtres du jeu*, Paris, Fayard.

Guillou M. (2005), *Francophonie-puissance. L'équilibre multipolaire*, Paris, Ellipses.

Lallau B. (2015), « Plongée au cœur des ténèbres centrafricaines », *Journal des anthropologues*, vol. 15/1-2, n° 140-141, p. 283-301.

Hugon P. (2014), « L'intégration réduit-elle la vulnérabilité ? », Communication au colloque *Développement durable, développement vulnérable*, FERDI, 9 et 10 janvier 2014, disponible sur : http://www.ferdi.fr/sites/www.ferdi.fr/files/evènements/presentations/10ansferdi_communication_phugon_2.pdf, consulté le 02/02/2018.

Mahoney J. et Thelen K. (2010), « A Theory of Gradual Institutional Change », dans Mahoney J. et Thelen K. (dir.), *Explaining Institutional Change*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-37.

Massart-Piérard F. (2007), « La Francophonie internationale », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1999, vol. 30, n° 1655, p. 1-47.

Mélitz J. et Toubal F. (2013), « Native language, spoken language, translation

and trade », *Journal of International Economics*, janvier 2013.

Nay O. et Petiteville F. (2011), « Éléments pour une sociologie du changement dans les organisations internationales », *Critique internationale*, vol. 1, n° 53, p. 9-20.

Ntuda Ebode J. V. (2009), « Francophonie et piraterie maritime dans le Golfe de Guinée », dans Guillou M. et Phan T. (dir.), *Crises, facteurs de crises et Francophonie*, Les Entretiens de la Francophonie, Yaoundé, IFRAMOND, p. 131-145.

OIF (1997), *Plan d'action de Hanoi*, 14-16 novembre 1997, novembre 1997, disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Plan_action_SOM_VII_16111997.pdf, consulté le 02/02/2018.

OIF (2005), *Charte de la Francophonie*, 23 novembre 2005, 23/11/2005, disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/charte_francophonie_antananarivo_2005.pdf, consulté le 02/02/2018.

OIF/Direction de la Francophonie économique (2014), *Bilan de l'action de l'OIF dans le domaine économique. Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité*, octobre 2014, disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/bilan_actions_franco_eco_def.pdf, consulté le 02/02/2018.

OIF (2014), *Stratégie économique pour la Francophonie*, Dakar, 29-30 novembre 2014, disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/sommet_xv_strategie_economique_2014.pdf, consulté le 02/02/2018.

Polanyi K. (2009), *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.

Pondi J.-E. (dir.) (2011), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédit.

Poulot B. (2013), « Le français langue militaire, instrument de la profondeur stratégique de la francophonie », dans Bagayoko N. et Ramel F., *Francophonie et profondeur stratégique*, Paris, IRSEM, n° 26, p. 93-99.

Santander S. (2014), *L'Afrique, nouveau terrain de jeu des émergents*, Paris, Karthala.

Senghor L. S. (1962), « Le français, langue de culture », *Esprit*, n° 11.

Sidibé S. (2011), « Face aux difficultés économiques – Les entreprises ferment les unes après les autres », *Le patriote*,

16/03/2011, disponible sur : <http://new.s.abidjan.net/h/394349.html>, consulté le 02/02/2018.

Songue G. P. (2011), « L'imposture des politiques de développement en Afrique : entre illusions, faillite et besoin de refondation », dans Pondi J.-E. (dir.), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédit, p. 167-207.

Tabi Manga J. (2010), *Francophonie. Lieu de mémoire, projet d'espoir*, Yaoundé, Afrédit.

Université Senghor d'Alexandrie (2007), *Économie et Francophonie, Colloque international*, 18-19 mars 2007.

Wiltzer P. A. (2008), « Recentrer la Francophonie sur sa mission centrale. La promotion de la langue française », *Revue internationale et stratégique*, n° 71, p. 131-134.

NOTES

1 Cette dynamique se concrétise avec de nombreux forums de coopération tels que Chine-Afrique, Japon-Afrique (au sein du TICAD), Inde-Afrique, Vietnam-Afrique, ...

2 Avec l'élaboration d'une Stratégie économique de la Francophonie.

3 La Francophonie est partie d'une agence de coopération culturelle et technique pour se muer en une Agence intergouvernementale de la Francophonie en 1998, et plus tard en une Organisation internationale de la Francophonie (2005) dotée d'une véritable personnalité internationale et ayant élargi ses champs d'intervention.

4 La Francophonie, avec ses 84 États membres, est aujourd'hui la deuxième plus grande institution multilatérale après les Nations Unies.

5 La banque montre qu'en 2011, le PIB de la Côte d'Ivoire était à -4,387 et se situe à 10,707 en 2012. Malgré un relatif repli, il résiste depuis autour de 8%. Voir Banque mondiale, Données des comptes nationaux de la Banque mon-

diale et des fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE. Disponible sur <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=CI>

6 Nous ne citons pas la Chine dans cette étude car l'approche organisationnelle que nous avons adoptée impose de considérer la Francophonie stricto sensu, en excluant tous les États qui n'en sont pas membres, à l'instar de la Chine en l'occurrence.

7 La Chine est mise hors de cette analyse car elle n'est pas membre de la Francophonie multilatérale.

8 Voir les données complètes sur <https://www.embassypages.com/liban>

RÉSUMÉS

Français

La Francophonie peut jouer un rôle déterminant dans la structuration de la dynamique économique entre l'Asie et l'Afrique. Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur ses acquis politiques et la diversité de son espace économique. Toutefois, son engagement économique devra surmonter de nombreux obstacles liés aux situations respectives de l'Afrique, de l'Asie et de la Francophonie elle-même. En même temps, la Francophonie devra crédibiliser son action économique pour ne pas subir les performances des autres espaces de coopération qui jouent déjà la médiation économique entre l'Afrique et l'Asie.

English

The Francophonie can play a key role in structuring the economic dynamics between Asia and Africa. To do this, it can draw on its political achievements and the diversity of its economic space. However, its economic commitment will have to overcome many obstacles related to the respective situations of Africa, Asia and Francophonie itself. At the same time, the Francophonie will have to legitimate its economic action in order not to suffer the performance of the other cooperative spaces that already play the economic mediation between Africa and Asia.

INDEX

Mots-clés

Francophonie, médiation économique, Asie, Afrique

Keywords

Francophonie, economic mediation, Asia, Africa

AUTEUR

Ousmanou Nwatchock A Birema

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Université Jean Moulin Lyon
3 - Institut international pour la Francophonie